



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le règlement numéro 318-2011 intitulé «Règlement modifiant le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Joliette», est en vigueur depuis le 26 mars 2012.

Le règlement numéro 318-2011 modifie le schéma d'aménagement de la MRC de Joliette de la façon suivante :

"Intégrer et rendre applicable la cartographie gouvernementale des zones exposées aux glissements de terrain et le cadre normatif associé.

**DONNÉ À JOLIETTE, CE 28^e JOUR DU MOIS DE MARS
2012.**

Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière